République Française
Département LOIRET
Commune REBRÉCHIEN

PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 24 mars 2025

L'an 2025 et le 24 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LEGUET Thierry Maire

Présents : M. LEGUET Thierry, Mme POUSSE Corinne, M. RONCERAY Jean-François, Mme de GUIBERT Dominique, M. LE CHAPELAIN Bernard, Mme ADAM Delphine, M. BOURREAU Cyrille, Mme DOS SANTOS Célia, Mme DIANA Marie, M. FOUCHER William, M. MATHIEU Dominique, Mme FRANCK Christine, M. LE GOFF Julien

Absent(s) ayant donné procuration : M. de LOYNES Géraud à M. LEGUET Thierry, M. LENGLET Ludovic à Mme FRANCK Christine

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 17/03/2025
Date d'affichage : 17/03/2025

Acte rendu exécutoire
après publication du : 27/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme de GUIBERT Dominique

Ordre du jour :

1. Suppression d'un poste d'adjoint au Maire et création de postes de conseillers municipaux délégués
2. Modification de la composition des commissions municipales
3. Représentation au Conseil d'école et au CNAS
4. Création d'un emploi saisonnier
5. Approbation du Compte Financier Unique 2024
6. Affectation du résultat cumulé 2024
7. Taux d'imposition 2025
8. Tarifs restauration scolaire 2025/2026
9. Attribution des subventions aux associations 2025
10. Vote du budget primitif 2025
11. Projet d'aménagement paysager du parvis de la Mairie
12. Tour de table – Questions diverses - CR des commissions
13. Informations diverses

1- Suppression d'un poste d'adjoint au maire et création de postes de conseillers municipaux délégués

Réf : D2025_004 A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

Par courrier de Madame la Préfète du Loiret, reçu en Mairie le 17 février 2025, et adressé aux élus, Monsieur le Maire est informé de la démission de Madame Céline GAUCHER de son poste de 3ème Adjointe et de conseillère municipale.
Compte tenu de la temporalité, à un an de la fin du mandat électif, Monsieur le Maire ne souhaite pas renommer de 3ème adjoint.

En revanche Monsieur le Maire souhaite réattribuer les 2 délégations qu'il avait attribuées à Madame Céline GAUCHER. La délégation « Ecole et Restauration scolaire » à Madame Marie DIANA et la délégation « Finances » à Monsieur William FOUCHER.

Vu l'acceptation par Madame la Préfète du Loiret le 05 février 2025 de la démission de Madame Céline GAUCHER
Considérant la vacance du poste du 3ème adjoint au Maire
Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer 2 nouvelles délégations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à la majorité une abstention, Monsieur Dominique MATHIEU, la nouvelle organisation proposée par Monsieur le Maire, et décide

- De fixer le nombre d'adjoints au Maire à DEUX au lieu de TROIS
- De supprimer le siège de 3ème adjoint laissé vacant
- D'attribuer 2 nouvelles délégations. La délégation « Ecole et Restauration scolaire » à Madame Marie DIANA et la délégation « Finances » à Monsieur William FOUCHER

Monsieur Dominique MATHIEU remarque au regard du tableau des indemnités des élus distribué qu'un conseiller perçoit l'équivalent de 2 délégations et s'étonne de ne pas en avoir été informé.
Monsieur le Maire précise qu'il a effectivement accordé une délégation « commerces - artisans » à Monsieur Cyrille BOURREAU au 1er juillet 2023 et qu'il aurait effectivement pu en informer l'assemblée.

2- Modification de la composition des commissions municipales

réf : D2025_005 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la démission d'un Adjoint au Maire, le tableau du Conseil municipal ainsi que la composition des commissions municipales est à modifier.

Qu'à compter de ce jour, le nom de Madame Céline GAUCHER est à supprimer des commissions dans lesquelles elle siégeait : Commission Finances, CCAS, Commission Jeunesse.
Que compte tenu de la temporalité, à un an de la fin du mandat, Monsieur le Maire ne souhaite pas renommer de nouveaux élus dans ces commissions.

Le conseiller municipal démissionnaire est remplacé automatiquement par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu. Monsieur Julien LE GOFF, intègre le conseil municipal, Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.
Le nouveau Tableau du Conseil municipal est transmis en Préfecture. Les adjoints élus à la suite de l'adjoint démissionnaire remontent d'un rang dans l'ordre du tableau, Une fois la suppression du poste d'adjoint acquise, l'ordre du tableau est automatiquement modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter ces différentes modifications portant sur la composition des commissions municipales.
Monsieur LE GOFF intègre la commission « Travaux, Urbanisme » dont il était jusque-là membre extérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Julien LE GOFF à la commission travaux.

3 - Représentation au Conseil d'école et au CNAS

réf : D2025_006 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Par délibération D2021_031 Madame Céline GAUCHER avait été désignée pour représenter la municipalité au Conseil d'école.
Madame GAUCHER démissionnant de ces fonctions d'élue il convient de la remplacer.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accepter la candidature de Madame Marie DIANA qui se présente pour siéger au côté de Monsieur le Maire, membre de droit, au Conseil d'école.
Madame Marie DIANA est élue à l'unanimité.

réf : D2025_007 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Par délibération D2020_024 Madame Céline GAUCHER avait été désignée représentante élue au CNAS (Centre National d'Action Sociale) pour lequel la Commune de Rebréchien est adhérente.
Madame GAUCHER démissionnant de ces fonctions d'élue, il convient de la remplacer.
Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Jean-François RONCERAY se présente pour reprendre le siège de représentant des élus au CNAS et est élu à l'unanimité.

4- Création d'un emploi saisonnier

réf : D2025_008 A l'unanimité (pour : 12 contre : 2 abstentions : 1)

Comme cela a été fait depuis le début du mandat en 2020, la Municipalité souhaite renforcer le service technique à la belle saison. D'avoir une commune élégante et bien entretenue est un engagement fort de l'équipe municipale qui doit de surcroit pallier un recrutement non encore effectué.

Selon l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, les collectivités « peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité **».** S'agissant des contrats passés par les collectivités territoriales en application de la loi du 26 janvier 1984, ils sont conclus pour une durée maximale de 6 mois.

Une délibération de la collectivité territoriale ou de l'établissement public local doit créer l'emploi saisonnier. Rattaché au service technique, l'agent recruté sera chargé de l'entretien des massifs et des plantations, des travaux de voirie, du désherbage, des tontes de gazons, des tailles ainsi que de l'arrosage. Il sera aussi placé en renfort ponctuel sur des activités techniques d'entretien bâtimentaire.

Il est précisé que suite à la mutation du 4ème agent technique au 1er janvier 2025, le nouvel agent technique titulaire recruté, pourrait prendre ses fonctions au 1er juin 2025.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante la création d'un emploi saisonnier contractuel à temps complet à compter du mardi 1er avril 2025.

Monsieur Dominique MATHIEU informe qu'il ne trouve pas judicieux de recruter un 5ème agent durant la période estivale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité, une abstention, Madame Christine FRANCK, deux contre, Monsieur Dominique MATHIEU et Monsieur Ludovic LENGLET la création d'un emploi saisonnier à compter du 1er avril 2025.

5 - Approbation du Compte Financier Unique 2024

réf : D2025_009 la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 3)

L'article L. 2121-31 du CGCT dispose que « le Conseil municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire mais qu'il doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération d'approbation.

Le Compte Financier Unique (compte de gestion et compte administratif) doit mentionner les résultats repris de l'exercice précédent, dans les deux sections, à leur valeur exacte, centimes compris.

Le Conseil municipal prend connaissance du Compte Financier Unique 2024 (compte de gestion et compte administratif) présenté lors de la Commission Finances du 14 janvier 2025.

M57	Article	BP 2024	CA 2024
	Total Dépenses de Fonctionnement	1 603 688,09 €	1 150 148,38 €
	Total Recettes de Fonctionnement	1 603 688,09 €	1 684 762,20 €
	Résultat de fonctionnement (Excédent / déficit)	0,00 €	534 613,82 €
	Total Dépenses d'Investissement	527 438,79 €	471 937,16 €
	Total Recettes d'Investissement	527 438,79 €	275 973,74 €
	Résultat d'Investissement (Excédent / déficit)	0,00 €	-195 963,42 €
	Total Dépenses	2 131 126,88 €	1 622 085,54 €
	Total Recettes	2 131 126,88 €	1 960 735,94 €
	Excédent global	0,00 €	338 650,40 €

Commentaires :

- En fonctionnement, l'excédent 2024 est supérieur à celui de 2023, ce qui traduit une gestion saine et une bonne maitrise des dépenses par rapport aux recettes dont les taux de fiscalité n'ont jamais été relevés depuis 2016. Ceci permet de constituer une CAF.
  Le résultat de l'année (RF - DF) s'élève à + 84 515,73 €, cumulé avec le report de 2023, s'élevant à + 450 098,09 €, le Résultat de Fonctionnement 2024 s'établit à **+ 534 613,82 €**

- En investissement, le déficit 2024 de **– 195 963,42 €** s'explique par la réalisation d'investissements structurants conséquents dont on peut se féliciter et par le manque de recettes d'investissements. Plutôt que d'être financé par de l'emprunt, ce déficit est financé par de l'Autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

- L'excédent global 2024 s'élève à **+ 338 650,40 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Monsieur William FOUCHER, le Compte Financier Unique 2024 est proposé à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 3 abstentions Madame Christine FRANCK, Messieurs Dominique MATHIEU, Ludovic LENGLET adopte le Compte Financier Unique : compte administratif et compte de gestion, le Maire porteur d'un pouvoir s'étant retiré.

6- Affectation du résultat cumulé 2024

réf : D2025_010 A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 3)

Vu le résultat de la section de fonctionnement 2024 présentant un excédent de + 534 613,82 € composé d'une part du report de 2023 s'établissant à + 450 098,09 € et d'autre part du résultat net de l'exercice 2024 s'établissant à + 84 515,73 €
Vu le résultat de la section d'investissement 2024 présentant un déficit de – 195 963,42 €, et sur préconisation du Trésorier,

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 de + 534 613,82 € comme suit :

- en investissement c/1068
  excédent de fonctionnement capitalisé + RaR PSP
  195 963,82 + 12 290,48 € = 208 254,30 €
- en report de fonctionnement c/002 = 326 359,52 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité 3 abstentions Madame Christine FRANCK, Messieurs Dominique MATHIEU, Ludovic LENGLET, décide l'affectation du résultat préconisée par le Trésorier Payeur et proposée par Monsieur le Maire.

7- Taux d'imposition 2025

réf : D2025_011 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Tenant compte de l'avis de la Commission finances du 14 janvier 2025 et sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil municipal du 23 janvier 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas modifier les taux de fiscalité locale et soumet au vote ceux retenus pour 2025 :

- Taux de la taxe foncière (bâti) à **45.93 %,** inchangé depuis 2016
- Taux de la taxe foncière non bâti à **79.47 %,** inchangé depuis 2016
- Taux de la taxe d'habitation sur résidences secondaires à **16.80 %,** inchangé depuis 2016

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux :

- Taux de la taxe foncière (bâti) à **45.93 %,**
- Taux de la taxe foncière non bâti à **79.47 %,**
- Taux de la taxe d'habitation sur résidences secondaires à **16.80 %,**

8- Tarifs restauration scolaire 2025/2026

réf : D2025_012 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

La Commission finances réunie le 14 janvier 2025 a étudié l'opportunité d'augmenter du montant de l'inflation le tarif de restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, difficile pour les familles, et à l'instar des autres tarifications de services proposées par la commune en 2025, la Commission finances préconise depuis 2021 de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026. Pour rappel le coût global d'un repas s'élève à près de 8,50 € pour la collectivité.

Pour rappel	2023/2024	2024/2025	2025/2026
1er enfant	3,75 €	3,75 €	3,75 €
2ème enfant	3,57 €	3,57 €	3,57 €
3ème enfant	3,41 €	3,41 €	3,41 €
Occasionnel	4,70 €	4,70 €	4,70 €
Adulte	5,60 €	5,60 €	5,60 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée, la proposition de la commission finances de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire et de maintenir ceux existants.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2025/2026.

	2025/2026
1er enfant	3,75 €
2ème enfant	3,57 €
3ème enfant	3,41 €
Occasionnel	4,70 €
Adulte	5,60 €

9- Attribution des subventions aux associations 2025

réf : D2025_013 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Les déléguées "Associations" ont procédé à l'étude des dossiers de demande de subvention 2025 des associations qui avaient jusqu'au vendredi 07 mars 2025 pour déposer leur dossier en mairie. Depuis la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, les associations doivent signer une charte d'engagement républicain (CER) pour pouvoir bénéficier du versement.

Nom de l'Association	Subvention 2024 accordée	Subvention 2025 demandée	Subvention 2025 accordée	Observations
Don du sang Neuville-aux-Bois	100 €	100 €	100 €	
Harmonie de Neuville-aux-Bois	400 €	600 €	600 €	Prestations cérémonies
Collège - Association Sportive	384 €	384 €	384 €	6 €/collégien - 64 scolarisés
Gym Rebréchien	300 €	300 €	300 €	Renouvellement de petits matériels Evénement type Octobre Rose
Rando Club Rebriocastinois	700 €	400 €	400 €	Renouvellement matériels marquage parcours
Ozamirun 45	500 €	à l'appréciation de la commune	850 €	Flocage remorque pour transport matériel
Cercle de l'Amitié	300 €	800 €	400 €	Participation sur sorties
Rebréchien Loiret Cyclisme	1 100 €	1 200 €	1 200 €	Droits d'organisation, coût des engagements
ASR-Volley Badminton	300 €	300 €	300 €	Renouvellement matériels
Vivre les échecs - La Clarière	200 €	250 €	250 €	Achat de matériel - Tournoi à Rebréchien
Pestacul'R	700 €	650 €	350 €	Achat d'écocup
Rebrech'en fêtes	2 200 €	0 €	0 €	Fonds de concours revue Apéthéose
TOTAL	**7 184 €**	**4 984 €**	**5 134 €**	**Compte 65748 budgétisé à 8.000 € au BP 2025**

Coopérative scolaire	3 003 €	3 200 €	3 440 €	Montant fixe de 21,5 € par élève. Effectif de 160 élèves soit un montant de 3440 €
TOTAL	**3 003 €**		**3 440 €**	**Compte 657364 budgétisé à 4.000 € au BP 2025**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée délibérante d'accorder selon le tableau présenté, à chaque association mentionnée, le montant de la subvention qui lui est affecté. Cette dépense sera affectée au chapitre 65.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions présentées par Madame Corinne POUSSE.

10- Vote du budget primitif 2025

réf : D2025_014 A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 3)

Préparé par le Maire et approuvé par le Conseil municipal, le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par délibération (décision modificative). Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses dans la limite des montants inscrits aux chapitres budgétaires.

Le Budget Primitif 2025 est présenté aux élus. Dans ses grandes lignes, ce projet avait été présenté aux élus lors de la Commission finances réunie le 14 janvier 2025 ainsi qu'aux membres du Conseil municipal lors du Débat d'orientation Budgétaire présenté en session le 23 janvier 2025.
Depuis cette présentation, quelques postes budgétaires ont évolué pour être au plus près de la situation économique connue à la date du vote du BP 2025. L'état des recettes fiscales 1259 adressé par la DGFIP à la commune sera prochainement adressé aux élus.

<u>Chiffres clés à retenir</u> :

- Dépenses et recettes de fonctionnement en baisse d'environ 5 % en partie dû à un moindre report 450 k€ (report 2023) contre 326 k€ (report 2024)
- Constitution d'une réserve de fonctionnement de 122.800,40 €
- Investissements prévisionnels 2025 de 479 963,42 € contre 512.438,79 € en 2024 incluant les remboursements d'emprunts, la capitalisation *(remboursement)* du déficit d'investissement 2024 de - 195 963,42 €, les Restes A Réaliser (RAR) 12 290,88 € (Panneaux solaires)
- Près de 229.000 € d'investissements nouveaux (incorporels = études + logiciels) et corporels parmi lesquels une nouvelle chaudière Gaz pour l'école, un nouveau tableau électrique à la Mairie, la mise en trottoir de la rue de l'Orme au roi, Les 40m² de PSP au gymnase, le réaménagement de l'étage et du parvis de la Mairie…

Monsieur le Maire soumet le Budget Primitif 2025 à l'approbation de l'assemblée délibérante.

	BP 2025		
	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	
011 Charges à caractère général	555 700,40 €	326 359,52 €	002 Résultat de fonctionnement 2024 reporté
012 Charges de personnel et frais assimilés	606 500,00 €	1 000,00 €	013 Atténuation de charges
014 Atténuation de produits	105 000,00 €	112 900,00 €	70 Produits des services, et ventes divers
65 Autres charges de gestion courante	82 350,00 €	788 000,00 €	73 Impôts et Taxes
66 Charges financières	3 500,00 €	254 500,00 €	74 Dotations et participations
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	31 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante
042 Opérations d'ordre entre sections F/I	6 500,00 €	0,00 €	77 Charges exceptionnelles
68 DAP	0,00 €		
022 Dépenses imprévues	0,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	154 209,12 €		
	1 513 759,52 €	**1 513 759,52 €**	
	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	
001 solde de la section d'investissement 2024	195 963,42 €	0,00 €	001 solde de la section d'investissement
16 Emprunts et dettes assimilées	55 000,00 €	154 209,12 €	021 Virement reçu de la section de fonctionnement
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	0,00 €	041 Opérations patrimoniales
21 Immobilisations corporelles	209 000,00 €	261 254,30 €	10 Dotations, fonds divers, réserves (capitalisation)
		58 000,00 €	13 Subventions d'investissement
		6 500,00 €	040 Opérations d'ordre
	479 963,42 €	**479 963,42 €**	
TOTAL	**1 993 722,94 €**	**1 993 722,94 €**	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité 3 abstentions Madame Christine FRANCK, Messieurs Dominique MATHIEU, Ludovic LENGLET adopte le budget primitif présenté

11- Projet d'aménagement paysager du parvis de la Mairie

Parmi les investissements, projets et aménagements de l'année 2025, le parvis de la Mairie sera repensé pour donner à notre Mairie toute la visibilité et l'accessibilité qu'elle mérite. De désimperméabiliser et de végétaliser ainsi le devant de la Mairie fait partie des critères inscrits au cahier des charges de la labélisation de notre commune (ARF). De plus, de relier le parking à l'accueil de la Mairie et à la nouvelle bibliothèque par un passage protégé et un cheminement piéton redonne du sens à nos infrastructures pour un visuel bien plus agréable et fonctionnel que celui que nous avons aujourd'hui. Le coût des travaux est estimé à 15.000 € HT

La commune a travaillé en étroite collaboration avec un architecte paysagiste. Les actions inscrites au projet consisteront à :

- Décrouter 50m² d'enrobé bitumineux
- Terrassement en déblais sur 60 cm avec décompactage en fonds de forme sur les zones de massifs
- Création d'un cheminement en dallages Travertin
- Apport de terre, préparation des sols, Paillage végétal en plaquettes forestières
- Plantation de végétaux et d'un système goutte à goutte
- Implantation d'un totem de signalisation
- Mise en place de bornes avec câble acier et d'enrochement calcaire pour mise en sécurité
- Création d'un passage piéton en résine pour lier l'entrée de Mairie et le parking, dalles podotactiles et potelets hauts

12- Tour de table – Questions diverses - CR des commissions

Commission Séniors :
Madame Corinne POUSSE rappelle que le repas des ainés aura lieu le dimanche 06 avril 2025 - environ 60 inscrits à ce jour.

Commission Jeunesse :
Madame Marie Diana informe que le spectacle de Noël est déjà réservé, et que la commission s'attèle à la préparation de la chasse aux œufs et réfléchit déjà à la préparation d'Halloween (escape game)

Commission Evènementiel :
Monsieur Cyrille BOURREAU informe de l'installation prochaine d'un boitier de programmation des couleurs des LEDS de la mairie (couleur de la République, d'octobre rose, halloween…).

Commission Culture :
Madame Delphine ADAM informe que la programmation culturelle est bien engagée pour cette année : ciné sous les étoiles, théâtre, Fête de la musique le 21 juin, Rock in Rebrech' le 28 juin avec l'association Orléanaise DEFI.
Le Rebrech'info de printemps sera distribué en avril.
Le Fest'hiver organisé par la CCF aura lieu sur notre commune le week-end du 28/03 au 30/03/2025. Onze spectacles sont prévus.

Commission Embellissement :
Madame Dominique de Guibert informe du remplacement des jardinières en béton devant le parvis de l'église par des nouveaux pots qui font écho à ceux placés en face, salle Area Bacchi. Fleurissement de printemps à venir.

Commission Travaux :
Monsieur Jean-François RONCERAY informe des décisions prises lors de la dernière commission travaux : le choix du prestataire des travaux rue de l'Orme au roi, la suppression d'une ligne haute tension au-dessus du lotissement de l'Orme au roi, le changement de la chaudière Gaz à l'école, la création de toilettes PMR à la Mairie.

Monsieur William Foucher informe que la commission finances de la Communauté de Communes de la Forêt fait ressortir un besoin en recherche d'économies budgétaires.

Monsieur Julien LE GOFF qui prend place dans le tableau du conseil municipal informe qu'il est heureux d'intégrer l'équipe municipale et trouve que beaucoup de choses sont faites sur la commune.

Madame Christine FRANCK pense que le pressoir en bois entreposé dans le lotissement du même nom mériterait un traitement au risque de dépérir rapidement.

13- Informations diverses

- Etat annuel des indemnités élus : il est fourni aux élus en version papier un état annuel des indemnités versées aux élus de la Commune de Rebréchien conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

- La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) s'est tenue le 13 mars 2025 à 14 heures en présence de Monsieur le Maire, Mesdames Corinne POUSSE et Françoise CHIRON, Messieurs William Foucher et Dominique MATHIEU,

- Le prochain CCAS aura lieu le lundi 31 mars 2025 à 18 heures.

Monsieur le Maire remercie les élus pour le vote du budget, et le bon travail effectué sur la commune.
Levée de séance à 21h00

Prochain Conseil Municipal, envisagé au jeudi 15 mai 2025